



Notion d'instance liée en matière prud'homale

Par **taramop**, le **10/08/2016** à **15:08**

Bonjour,

En matière prud'homale, pour qu'une instance soit bien considérée comme liée, faut-il obligatoirement que la partie défenderesse communique ses conclusions directement à la partie adverse ou suffit-il qu'elle les fasse parvenir au greffe. Quel est l'argument juridique, article ou jurisprudence, qui permet de répondre à cette question.

D'avance, merci pour vos réponses.
Cordialement.

Taramop

Par **P.M.**, le **10/08/2016** à **15:17**

Bonjour,

Il s'agit essentiellement de la communication de pièces les conclusions étant facultatives même si dans la pratique les deux se font...

Je vous propose [ces dispositions du code de procédure civile...](#)